

## **Avenant n°1 à la convention de délégation de gestion du 24 août 2017 relative à la création et accompagnement d'un incubateur de services numériques**

Le présent avenant vient amender la convention de convention de délégation de gestion signée le 24/08/2017 entre

La Direction des Systèmes d'Information des Ministères Sociaux

Représentée par Christophe ROUQUIE, Chef de Service

Ci-après dénommé « DSI »,

et

La Direction Interministérielle du Numérique et des Systèmes d'Information et de Communication

Représenté par Henri Verdier, Directeur interministériel du numérique et des systèmes d'information et de communication,

Ci-après dénommée « DINSIC »,

### **Article 1**

La seconde phrase du premier alinéa de l'article 2 de la convention de délégation de gestion du 24 août 2017 relative à la création et accompagnement d'un incubateur de services numériques est re-écrite comme suit :

Elle est conclue jusqu'au 31/12/2019.

### **Article 2**

L'article 4 de la convention de délégation de gestion du 24 août 2017 relative à la création et accompagnement d'un incubateur de services numériques est re-écrit comme suit :

La DINSIC est tenue à ses obligations à concurrence de 2 000 000 €.

La DSI s'engage à mettre à disposition de la DINSIC, sur l'UO 0124-CDAF-CDSI, dès signature de la convention, les crédits nécessaires à la réalisation des prestations, dans la limite d'un plafond de dépenses de 2 000 000 € en AE et en CP selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2017 : 326 940 € en AE et 48 060 € en CP
- 2018 : 455 700 € en AE et 495 060 € en CP
- 2019 : 1 217 360 € en AE et 1 456 880 € en CP

La DINSIC communiquera à la DSI un suivi régulier et détaillé des consommations en AE/CP effectuées dans le cadre de la présente convention.

### **Article 3**

Le présent avenant sera publié au bulletin officiel de chaque département ministériel concerné, conformément à l'article 2 du décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004.

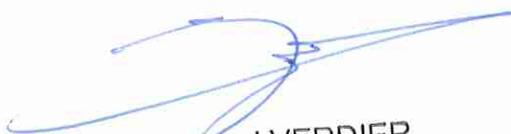
16 AOUT 2018

Fait, en double exemplaire, le

Pour la DSI des ministères sociaux,

Le chef de service  
adjoint à la directrice des systèmes d'information  
  
Christophe ROUQUIÉ

Pour la DINSIC,



Henri VERDIER  
Directeur Interministériel du Numérique  
et du Système d'Information  
et de Communication de l'Etat